

Procédure de raccordement des installations de production > 36 kVA

Parcs Photovoltaïques

Introduction - Agence Raccordement Grands Producteurs

Notre mission :

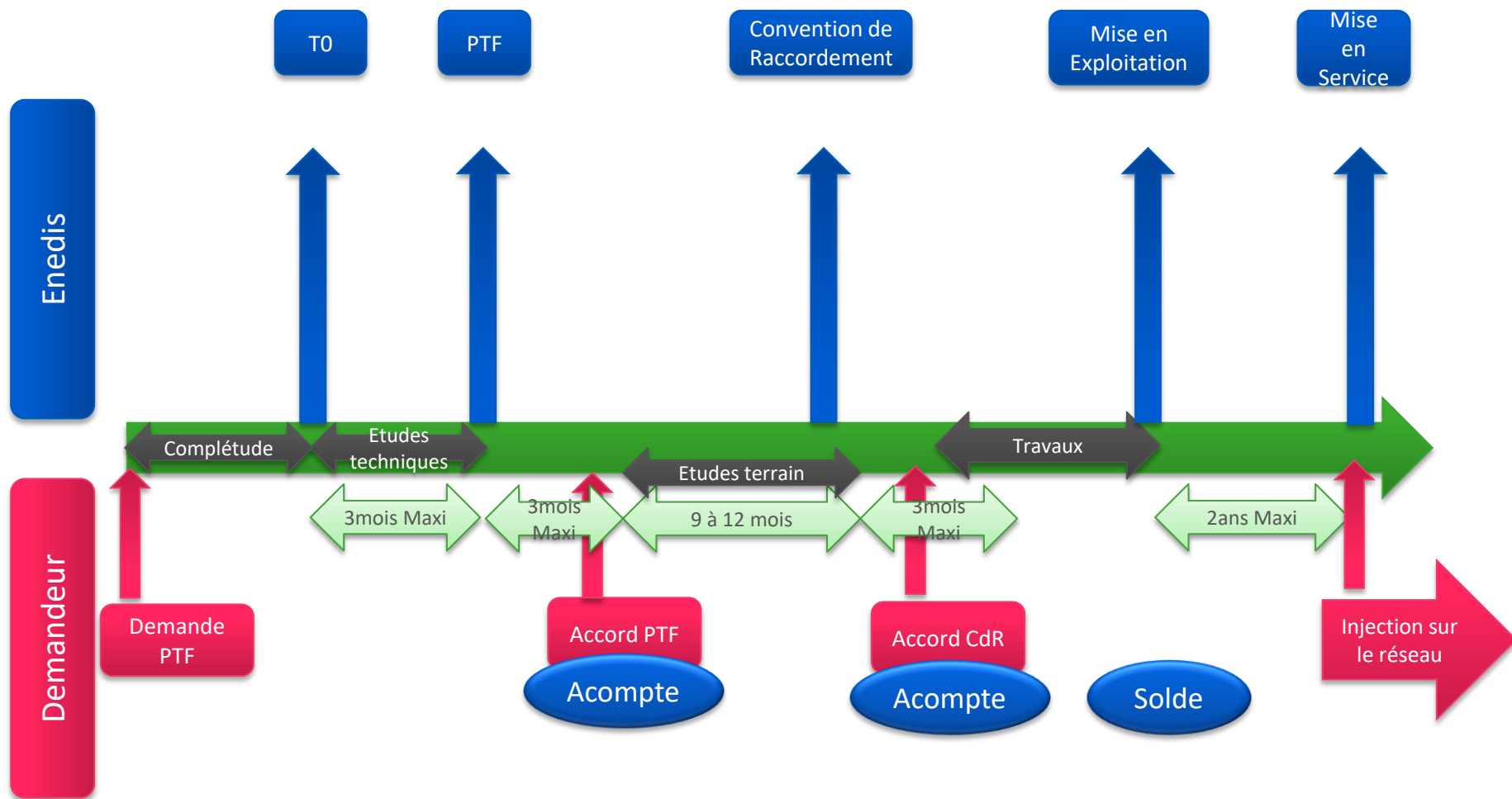
Vous accompagner dans les démarches de demande de raccordement jusqu'à la mise en service de votre installation

- Interlocuteur privilégié :
 - *Accueil de votre demande*
 - *Réalisation des études techniques*
 - *Envoi des documents administratifs (Proposition Technique et Financière / Convention de Raccordement)*
 - *Accompagnement jusqu'à la mise en service de votre installation*

Notre Objectif : Permettre une meilleure fluidité entre vous et Enedis, dans le but de répondre à vos attentes

Adresse mail : usrest-areprod-hta@enedis.fr

Procédure & Délais : Offre de Raccordement



Prestations de Pré-études proposées et Offre de Raccordement

Demander le raccordement :

<http://www.enedis.fr/entreprises-demander-le-raccordement>

La Demande Anticipée de Raccordement :

- ❑ Aperçu de la solution de raccordement
- ❑ Etudes techniques complètes (Filtre, transformateur, schéma unifilaire... etc)
- ❑ Estimation des coûts et des délais de réalisation des travaux

Puissance de raccordement	Coût
Tarif HTA (> 250 kVA)	5 000.00€ HT
Tarif BT (> 36 kVA)	1 000.00 € HT

- ❑ Pas de PRAC pour les puissance < 36 kVA : Outil de simulation TERRA en ligne.

***Pas d'entrée en File d'attente pour les études anticipées = pas de capacité réservée**

La Demande d'Offre de Raccordement :

- ❑ Permis de construire

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Les réseaux pour les accueillir : le S3REnR

- ❑ Elaboré par RTE, en accord avec les GRD (Enedis & ELD concernées)
- ❑ Il recense les ouvrages (réseaux HTB, postes RTE et postes sources) nécessaires pour raccorder les Energies Renouvelables prévues dans l'ambition du développement des EnR.
- ❑ Il donne le coût prévisionnel de ces ouvrages
- ❑ Les capacités d'accueil sont réservées pendant une période de dix ans pour les EnR
- ❑ Consultation des capacités disponibles depuis le site www.caparéseau.fr

Révision du SRRER – Région EST

- ❑ Quote-part Alsace actuelle : 0 euro/kW
- ❑ Capacités réservées résiduelles à Juin 2019 : environ 350 MW
 - Ces capacités réservées résiduelles sont disponibles sur la plupart des postes électriques de SER, ENEDIS, VIALIS, EBM, HUNELEC et RTE
 - Des transferts de capacités d'un poste vers un autre ou des adaptations du S3REnR Lorraine (investissements réseaux) sont à étudier au cas par cas.
- ❑ Révision du S3REnR horizon fin 2020
 - Un unique S3REnR pour la région GRAND EST = quote-part à la maille de la région GRAND EST
 - Un projet sera rattaché au S3REnR Alsace en vigueur actuellement, ou au futur S3REnR GRAND EST selon la date de qualification de sa demande de raccordement (T0)

Raccordement en BT > 36 kVA

Installations BT

- ❑ Caution de réalisation EDF OA
 - ❑ Installation PV : $9 \text{ kWc} < P < 36 \text{ kWc}$: 360 euros
 - ❑ Installation PV : $36 \text{ kWc} < P < 100 \text{ kWc}$: 1000 euros
- ❑ En cas d'abandon du projet : remboursement de la caution possible si devis supérieur à 40 cts/W installée
- ❑ En cas d'aboutissement du projet : remboursement de la caution
- ❑ Demandes supérieures à 100 kWc doivent passer en appel d'offre

Point d'attention Particulier:

- ❑ S'assurer que la structure du bâtiment est en capacité de supporter le poids de l'installation
 - ❑ Environ 15 kg/m^2 à 20 kg/m^2 (selon région)
- ❑ La durée de garantie des panneaux et des onduleurs / existence d'un service après-vente

Coût raccordement

Au cas par cas, dépendant de

- ❑ la capacité du réseau / du PS
- ❑ La structure du réseau
- ❑ La distance entre le PDL et le Poste Source
- ❑ De la puissance injectée souhaitée

Réfaction applicable en fonction de la puissance Pmax :

Puissance de l'installation (P)	Réfaction sur les ouvrages propres tels que définis au premier alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie	Réfaction sur la quote part, telle que définie au deuxième alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie
100 kVA < P ≤ 500 kW	40 %	40 %
500 kW < P < 1 MW	interpolation linéaire	interpolation linéaire
P = 1 MW		20 %
1MW < P ≤ 3 MW		Interpolation linéaire
3 MW < P < 5 MW		Pas de réfaction
P ≥ 5 MW	Pas de réfaction	

Conclusion

Points importants

- ❑ Procédure de raccordement : Enedis-PRO-RES-67E
- ❑ Faire la demande de raccordement dès que possible
- ❑ S3REnR révisé prévu fin 2019

Contactez Enedis pour tout renseignement complémentaire



Thomas GOUDOT

Interlocuteur Raccordement Producteur HTA

Agence Raccordement Grands Producteurs

03.83.15.22.51 / 06.69.40.78.90

thomas.goudot@enedis.fr



Yohan GAUDOT

Interlocuteur Raccordement BT

Agence Maitrise d'Ouvrage & Raccordement

03.81.83.81.38

Yohan.gaudot@enedis.fr